RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Docusign Envelope ID: A1CD4801-9BCE-8691-81CF-70EC21E7F937

3AH INVESTISSEMENT
EURL au capital de 1 000 euros,
immatriculée au RCS de CRETEIL sous le numéro 901 437 004,
dont le siège social est situé 529 RUE DU MARCHE ROLLAY 94500 CHAMPIGNY-SUR-MARNE

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 1 3 OCTOBRE 2026

L'an deux mille vingt-six,
Le treize octobre,
À quatorze heures.

Au siège social, 529 RUE DU MARCHE ROLLAY 94500 CHAMPIGNY-SUR-MARNE.

S.2.A.FINANCE, SARL au capital de 4 000 000 euros (RCS CRETEIL 789 905 890) ayant son siège social sis 50 BIS RUE DE FAVREUSE 91 430 VAUHALLAN et représentée par Monsieur Sebastien ALBIGES en sa qualité de Gérant

Propriétaire de la totalité des 1 000 parts sociales d'un euro chacune émises par la société 3AH INVESTISSEMENT,

Associée unique de ladite société,

En présence de :

- Monsieur Sebastien ALBIGES

Gérant de la société.

La réunion est présidée par la société SARL S.2.A.FINANCE, représentée par Monsieur Sebastien ALBIGES.

Après lecture du rapport du Gérant

1. A préalablement exposé ce qui suit :

Monsieur Sebastien ALBIGES, Gérant non associé, a établi le rapport sur la ou les opérations proposées à l'ordre du jour.

Le rapport sur les opérations à l'ordre du jour a été adressé à l'associée unique, dans les délais légaux.

2 A pris les décisions suivantes :

- Transfert du siège social et modification corrélative des statuts ;

Docusign Envelope ID: A1CD4801-9BCE-8691-81CF-70EC21E7F937

- Délégation de pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

L'associée unique décide de transférer, à compter de ce jour, le siège social de la société comme suit :

Ancienne adresse :

529 RUE DU MARCHE ROLLAY
94500 CHAMPIGNY-SUR-MARNE

Nouvelle adresse :

50 BIS RUE DE FAVREUSE
91 430 VAUHALLAN.

En conséquence, le premier paragraphe de l'article « Siège social » des statuts est modifié comme suit :

« Le siège social est fixé 50 BIS RUE DE FAVREUSE 91 430 VAUHALLAN. »

Le reste de l'article demeure inchangé.

La société sera désormais immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'EVRY.

DEUXIÈME DÉCISION

L'associée unique délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal pour effectuer toutes formalités légales.

De tout ce que dessus, l'associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Pour SARL S.2.A.FINANCE
Monsieur Sebastien ALBIGES

